

**CLARINE**  
**CONDITIONS GENERALES DE VENTE (A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS)**  
**Applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021**  
**Références : CGVB2B – CLARINE202101**

**DEFINITIONS :**

- « **Commande** » : désigne la commande passée par le CLIENT via le Site.
- « **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes CGV, le Panier, le Devis et les CGU.
- « **Données** » : désigne les données à caractère personnel, telles que définies par la loi, du CLIENT et transmises par celui-ci à CLARINE.
- « **Panier** » : désigne le récapitulatif fourni par CLARINE au CLIENT via le Site et récapitulant l'ensemble des Produits commandés et leur coût.
- « **Devis** » : désigne le document écrit établi par CLARINE et adressé au CLIENT récapitulant l'ensemble des Produits commandés par le CLIENT et leur coût, ainsi que les différentes informations liées à la fourniture et la commande des Produits (livraison...).
- « **Produits** » : désigne les articles vendus par CLARINE et figurant sur le Site. Les Produits sont décrits et présentés par CLARINE avec la plus grande exactitude possible, étant précisé qu'en cas de contradiction entre la présentation des Produits et leur réalisation, la responsabilité de CLARINE ne pourra être recherchée.
- « **Site** » : désigne le site internet accessible à l'adresse suivante : [www. clarine-patisserie.fr](http://www.clarine-patisserie.fr)

**DISPOSITIONS GENERALES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE :**

1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la société CLARINE, société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 5.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 895 051 019, dont le siège social est 49, rue du Coin – 74970 MARIGNIER, représentée par sa gérante en exercice, dûment habilitée aux fins des présentes, (ci-après « CLARINE »), vend les Produits, telles que définis dans les présentes CGV, à ses clients ayant la qualité de professionnels conformément aux dispositions du Code de la consommation et au Code de commerce, domiciliés en France ou à l'étranger (ci-après « le CLIENT »).

CLARINE et le CLIENT sont dénommés individuellement « une Partie » et conjointement « les Parties ».

2. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des CGV serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations ni n'entraîne la nullité des autres dispositions. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et non valide par une clause qui se rapportera le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée et vu l'intention initiale des Parties, de manière notamment à maintenir l'équilibre initial de leurs relations. Les mêmes principes s'appliqueront en cas de stipulations incomplètes.

Aucune tolérance, inaction ou inertie de CLARINE ne pourra être interprétée comme une renonciation à ses droits aux termes des CGV.

3. Toute Commande passée à CLARINE par le CLIENT implique l'acceptation de plein droit et sans réserve des CGV en vigueur à la date de validation du Devis par le CLIENT, et ceci quelles que soient les dispositions contraires pouvant figurer sur tout document émanant du CLIENT. Elles annulent et remplacent toutes conditions antérieures.

4. CLARINE se réserve la possibilité de modifier ou d'adapter à tout moment les CGV. Les CGV applicables seront celles en vigueur à la date de validation du Devis par le CLIENT.

5. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des CGV avant la validation du Devis, les avoir acceptées et avoir la capacité de contracter.

#### **ARTICLE 1 : OBJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS**

1.1 Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles CLARINE propose, vend et livre les Produits commandés par le CLIENT.

1.2 Le Contrat est formé par les documents contractuels suivants :

- les présentes CGV ;
- le Panier ;
- le Devis ;
- les Conditions générales d'utilisation (CGU) ;
- la politique de confidentialité de CLARINE.

#### **ARTICLE 2 : MODALITES DE PASSATION DE LA COMMANDE**

##### **2.1. Précommande**

Pour commander les Produits, le CLIENT doit se rendre préalablement sur le Site, à l'aide de tout appareil permettant une connexion à internet, afin de renseigner les Produits qu'il souhaite commander.

Le CLIENT effectue une précommande, en créant et validant son Panier, des Produits qu'il souhaite commander.

Lorsque le CLIENT souhaite passer une commande spécifique de Produits personnalisés et/ou sur-mesure qui ne sont pas mentionnés sur le Site, il effectue une précommande en contactant CLARINE par les moyens suivants :

- email : [noemie@clarine-patisserie.fr](mailto:noemie@clarine-patisserie.fr)
- téléphone : 06 63 35 03 20

Les précommandes adressées par courrier pourront être prises en compte, sous réserve de l'accord écrit de CLARINE.

## **2.2 Devis**

Suite à la précommande effectuée par le CLIENT, celui-ci recevra, dans les meilleurs délais, un Devis établi par CLARINE et récapitulant la Commande du CLIENT.

Ce Devis récapitule les Produits commandés par le CLIENT, leur coût et les délais et coût de livraison de la Commande.

Le détail du prix des Produits commandés est donné sur le Devis.

Le CLIENT reconnaît que l'établissement du Devis s'est fait en collaboration avec CLARINE qui lui a préalablement exposé les diverses caractéristiques des Produits, pour satisfaire à sa demande et ses besoins, ce que reconnaît le CLIENT.

Le CLIENT reconnaît à ce titre que CLARINE lui a communiqué, préalablement à la conclusion du Contrat, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension des caractéristiques des Produits et que ceux-ci correspondent à ses besoins tels qu'exprimés à CLARINE.

Une fois le Devis signé, le CLIENT ne pourra plus modifier la nature des Produits convenus, sauf accord contraire de CLARINE pouvant nécessiter une modification tarifaire. CLARINE délivrera alors un nouveau Devis au CLIENT, préalablement à la Commande des nouveaux Produits. En cas de refus du nouveau Devis, le Devis initial restera applicable.

Les commandes de matières premières pour la réalisation des Produits sont passés par CLARINE auprès du fournisseur de son choix et sera réglée par elle.

## **2.3. Commande**

La précommande du CLIENT est estimée et retracée par l'intermédiaire d'un Devis émis par CLARINE. Tout Devis émis par CLARINE est valable un (1) mois, sauf mention contraire indiquée sur le Devis.

La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation, par tous moyens, par le CLIENT, du Devis.

L'acceptation du Devis vaut acceptation des présentes CGV dont le CLIENT reconnaît avoir eu la communication préalablement à la signature du Devis où il est notamment précisé que les présentes CGV sont consultables et téléchargeables sur le Site.

CLARINE pourra solliciter le versement d'un acompte par le CLIENT. En cas de défaut de versement de l'acompte, CLARINE pourra suspendre l'exécution du Contrat, sans préjudice pour le CLIENT, et ne sera pas tenue de livrer les Produits. Le Contrat restera en vigueur et à exécuter par les Parties.

CLARINE se réserve le droit de ne pas valider la Commande du CLIENT pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- elle ne serait pas conforme aux présentes CGV ;
- le paiement est refusé ;
- l'une des précédentes commandes du CLIENT n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- un litige relatif au paiement d'une des précédentes commandes serait en cours de traitement ;
- plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la Commande.

**2.4** Les courriels sont envoyés à l'adresse email renseignée par le CLIENT.

### **ARTICLE 3 : PRODUITS - DISPONIBILITE**

**3.1** Les Produits vendus par CLARINE sont ceux affichés sur le Site et les Produits livrés par CLARINE sont ceux définis dans le Devis.

**3.2** Les Produits proposés à la vente sont ceux décrits sur le Site au jour de la consultation du Site par le CLIENT, dans la limite des stocks disponibles. Ces indications sont mises à jour automatiquement en temps réel. Toutefois, une erreur dans la mise à jour, quelle qu'en soit l'origine, n'engage pas la responsabilité de CLARINE. A ce titre, CLARINE ne saurait être tenu responsable de l'annulation d'une précommande d'un Produit du fait de l'épuisement des stocks ou d'une défaillance de l'un de ses fournisseurs.

**3.3** Dans l'hypothèse où, postérieurement à la Commande, le Produit commandé deviendrait totalement ou partiellement indisponible, pour quelque raison que ce soit, CLARINE informera le CLIENT par courrier ou par email de cette indisponibilité et donnera la possibilité au CLIENT, à sa discrétion :

- soit d'être livré d'un Produit d'une qualité et d'un prix équivalent à celui initialement commandé ;
- soit d'être remboursé du prix du Produit commandé.

**3.4** CLARINE apporte le plus grand soin dans la présentation et la description de ces Produits pour satisfaire au mieux l'information du CLIENT. Il est toutefois possible que des erreurs indépendantes de la volonté de CLARINE puissent figurer sur le Site, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

**3.5** Les bons cadeaux proposés par CLARINE sur le Site sont valables pendant une durée d'une (1) année à compter de la date indiquée sur le Devis accepté par le CLIENT.

Sauf accord contraire écrit entre les Parties, la durée de validité d'un bon cadeau ne peut être prolongée.

#### **ARTICLE 4 : RETRAIT DES PRODUITS**

**4.1** Les Produits doivent être retirés sur place, c'est-à-dire que lieu du siège social de CLARINE.

A ce titre, CLARINE avertira par email ou par téléphone le CLIENT pour lui indiquer que sa Commande doit être retirée.

A défaut de retrait par le CLIENT à la date indiquée, CLARINE ne pourra pas être responsable d'une dégradation des Produits.

**4.2** Dans l'hypothèse où, postérieurement à la Commande, un Produit deviendrait totalement ou partiellement indisponible, CLARINE informera par email le CLIENT de cette indisponibilité et lui donnera la possibilité, à sa discrétion :

- soit d'être livré d'un Produit d'une qualité et d'un prix équivalent à celui commandé ;
- soit d'être remboursé du prix du Produit commandé au plus tard dans les 30 jours du règlement de la Commande.

#### **ARTICLE 5 : RECEPTION DES PRODUITS PAR LE CLIENT – CONSERVATION DES PRODUITS**

Si, à la réception des Produits, le CLIENT constate que certains Produits sont manquants ou abîmés, il prendra contact au plus vite avec CLARINE afin que CLARINE puisse lui faire parvenir lesdits Produits manquants ou puisse lui remplacer les Produits abîmés, dans les meilleurs délais.

Il appartient au CLIENT de rapporter la preuve de la détérioration d'un Produit livré et que cette détérioration ne lui est pas imputable.

#### **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU CLIENT**

**6.1** Le CLIENT s'engage à collaborer avec CLARINE afin de lui permettre de livrer les Produits commandés dans les meilleures conditions possibles.

A ce titre, le CLIENT s'engage notamment à faciliter à CLARINE l'accès aux lieux de livraison des Produits.

**6.2** En cas de résiliation du Contrat pendant la durée d'exécution de celui-ci, aux torts du CLIENT, le CLIENT restera redevable de l'ensemble des sommes prévues au Contrat.

**6.3** Le CLIENT s'engage à prendre connaissance des allergènes indiqués sur le Site pour chaque Produit et à en tenir compte, la responsabilité de CLARINE pouvant être mise en jeu uniquement en cas de faute dans la liste des allergènes, mais en aucun cas si le CLIENT n'en prend pas connaissance ou décide de ne pas en tenir compte.

#### **ARTICLE 7 : INFORMATIONS SUR LES PRIX**

**7.1** Les prix des Produits sont indiqués sur le Site et sont, en tout état de cause, déterminés dans le Devis. Les commandes étant toutes spécifiques, le prix d'une commande est fixé dans un Devis détaillé émis par CLARINE. Ce Devis comportera un descriptif des charges (frais de déplacement éventuels, prix des fournitures nécessaires à la livraison des Produits...).

Ils sont indiqués en euros et s'entendent HT et TTC, le taux de TVA applicable étant celui en vigueur au jour de la facturation.

**7.2** Les prix des Produits sont hors frais de livraison, éventuels frais de douane et autres taxes, et autres éventuels services particuliers complémentaires auxquels le CLIENT aurait souscrit.

**7.3** Le montant des frais de livraison applicables pour les Produits commandés sont accessibles sur le Site et sont, en tout état de cause, indiqués dans le Devis.

#### **ARTICLE 8 : CONDITIONS FINANCIERES**

**8.1** Les échéances de paiement, acomptes et/ou factures seront réglées par le CLIENT à CLARINE dans les conditions mentionnées dans le Devis.

A défaut, les factures sont payables sous trente (30) jours à compter de la date de la facture.

Les factures sont payables par chèque, espèces (dans la limite de 1.000 euros) ou virement bancaire.

Les factures peuvent également être payées par carte bancaire via un lien de paiement ou sur place (à discrétion de CLARINE).

**8.2 Echéances de paiement et acomptes** : un acompte correspondant à 30 % du prix total TTC de la Commande est exigé lors de la signature du Devis par le CLIENT, sauf mention contraire au Devis, qui prévaut. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le solde du Devis sera payable à la livraison des Produits, sauf échéancier contraire mentionné au Devis.

**8.3** Tout défaut de paiement dans les délais prévus dans le Devis ou sur les factures de CLARINE fera courir des intérêts de retard au taux d'intérêt légal au sens de l'article L.441-6 du Code de commerce, majorés de 3 points. Ces intérêts courront, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect des délais de paiement et ce, jusqu'au paiement intégral de la somme due, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce et précisée par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, d'un montant de 40 €, ou toute disposition qui s'y substituerait, ainsi que les frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement, courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire) et ce, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

En outre, tous les frais liés au retard qui auront été supportés par CLARINE seront facturés au CLIENT.

En cas de défaut de paiement, CLARINE pourra également décider de plein droit, de suspendre la livraison, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En cas de défaut de paiement persistant, CLARINE aura la faculté, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de huit (8) jours à compter de sa réception, de résilier le Contrat aux torts exclusifs du CLIENT. Ce dernier restera devoir l'intégralité du montant du Contrat, outre tout dommage-intérêts dont pourrait se prévaloir CLARINE.

**8.4** En sa qualité de société indépendante, le CLIENT détermine librement, exclusivement dans le cadre du Contrat, les prix de revente des Produits objet du présent Contrat aux clients finaux. Cependant, CLARINE se réserve le droit de ne plus vendre les Produits au CLIENT si la politique tarifaire de ce dernier lui cause un préjudice, et notamment un préjudice d'image envers les clients finaux et les consommateurs.

#### **ARTICLE 9 : RESERVE DE PROPRIETE**

**Le transfert de propriété des Produits de CLARINE, au profit du CLIENT, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par le CLIENT, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.**

**Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans les délais prévus par les Parties, CLARINE se réserve le droit de reprendre les Produits livrés.**

#### **ARTICLE 10 : SECURISATION DES PAIEMENTS ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE**

Les paiements en ligne sur le Site sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle, spécifiques à chaque moyen de paiement, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur le Site et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de la carte de paiement communiquées par le CLIENT lors de sa Commande ne transitent jamais en clair sur le réseau.

#### **ARTICLE 11 : RESPONSABILITE - ASSURANCE**

##### **11.1. Responsabilité et garantie**

Chacune des Parties est responsable des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat.

Dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles, CLARINE s'engage au titre d'une obligation générale de moyens.

CLARINE est tenu de la garantie des vices cachés aux termes des dispositions des articles 1641 et suivants du Code civil. Le CLIENT étant un professionnel, le vice caché s'entend d'un défaut du Produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par le CLIENT avant son utilisation.

A ce titre, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

CLARINE ne saurait être tenu pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les Produits livrés (notamment manque à gagner, perte d'une chance, etc.).

En tout état de cause, et pour quelle que cause que ce soit, la responsabilité de CLARINE, quel que soit son origine et/ou son fondement, est strictement limitée à un montant égal au prix du Devis au titre duquel CLARINE a exécuté les obligations contractuelles et livré les Produits objets de l'engagement de sa responsabilité.

CLARINE ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages de toute nature tant matériels, qu'immatériels ou corporels, qui pourrait résulter de la mauvaise utilisation des Produits réalisées et notamment concernant leur conservation.

### **11.2. Assurance**

CLARINE déclare par ailleurs avoir souscrit un contrat d'assurance, auprès d'un organisme compétent et notoirement solvable, pour la livraison des Produits.

### **ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE**

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution des présentes CGV, CLARINE en informe le CLIENT dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, pandémie, confinement, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des Parties empêchant l'exécution normale du Contrat.

L'ensemble des obligations des Parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité. Si l'événement de force majeure se prolonge pendant plus de trois (3) mois à compter de sa survenance, la transaction concernée pourra être résiliée à la demande de CLARINE ou du CLIENT sans indemnité de part et d'autre.

### **ARTICLE 13 : SOUS-TRAITANCE**

Le CLIENT autorise de plein droit CLARINE à sous-traiter la réalisation de la Commande.

### **ARTICLE 14 : INFORMATIQUES ET LIBERTES – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

La politique de protection des données à caractère personnel est précisée dans le document Politique de confidentialité disponible à cette adresse : <https://www.clarine-patisserie.fr/politique-de-confidentialite/>

### **ARTICLE 15 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

CLARINE reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du CLIENT) en vue de la fourniture des Produits au CLIENT.

Le CLIENT s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, Produits, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de CLARINE qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### **ARTICLE 16 : DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 17 : LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de litige entre CLARINE et le CLIENT, ces derniers tenteront de trouver une issue amiable à leur différend avant l'initiation de toute procédure judiciaire, mis à part dans le cas où une assignation serait nécessaire afin d'interrompre un délai de prescription.

**A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPÉRATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DU PRESENT CONTRAT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITÉ, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE D'ANNECY, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS ET APPELS EN GARANTIE.**